

**Affaire n°2021 - 006**

**MUTATION FONCIERE -  
PARCELLES AH 1960 - 1962**

Je vous expose que par Délibération en date du 2 Décembre 2020, le Conseil Municipal avait approuvé le classement dans le Domaine Privé Communal des parcelles AH 1960 et AH 1962.

Je vous rappelle que cette opération était une étape nécessaire et préalable, en vue de mettre le cadastre en conformité avec les limites des terrains appartenant respectivement à la Commune de BRAS-PANON, d'une part et Monsieur Daniel DUFOUR Madame Marie Anésie BOMEL (usufruitiers) et Monsieur David DUFOUR (nu-propiétaire), d'autre part.

Pour rappel, suite à la division résultant d'un document d'arpentage dressé par la SARL TOPEX, géomètre expert à BRAS-PANON, le 25 août 2020 sous le numéro 1335N, il en résulte que :

1/ Les parcelles appartenant réellement à la Commune de BRAS-PANON sont les suivantes :

- |           |                      |
|-----------|----------------------|
| • AH 1961 | 1.043 m <sup>2</sup> |
| • AH 1963 | 5.444 m <sup>2</sup> |

D'une contenance totale 6.487 m<sup>2</sup>

2/ Les parcelles appartenant réellement aux consorts DUFOUR/BOMEL sont les suivantes :

- |           |                    |
|-----------|--------------------|
| • AH 814  | 20 m <sup>2</sup>  |
| • AH 818  | 693 m <sup>2</sup> |
| • AH 1960 | 55 m <sup>2</sup>  |
| • AH 1962 | 22 m <sup>2</sup>  |

D'une contenance totale 790 m<sup>2</sup>

Il est nécessaire de procéder à la régularisation de l'occupation des parcelles cadastrées section AH numéros 1960 et 1962, celles-ci n'ayant fait l'objet d'aucun acte notarié.

En date du 28 janvier 2021, la Commission Aménagement - Urbanisme - Développement Local a émis un avis favorable.

M. DUFOUR Jean-Michel ne participera pas au vote.

**A la majorité (4 abstentions), l'Assemblée :**

- Approuve l'élaboration d'un acte rectificatif aux termes duquel les parcelles AH 1960 et AH 1962 appartiendront à M. et Mme DUFOUR (usufruitiers) et M. David DUFOUR (nu-propiétaire) ;
- Et m'autorise à signer les actes y afférents.



Le Maire,

Jeannick ATCHARY

Accusé de réception en préfecture  
974 219740024-20210210-2021-006-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2021  
Date de réception préfecture : 16/02/2021



VILLE DE BRAS-PANON

Séance du 02 décembre 2020

Affaire n°2020 - 071

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET  
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL  
AH 1960 ET AH 1962**

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la création du Lotissement du Centre, la Commune avait cédé aux époux Daniel DUFOUR, la parcelle initialement cadastrée AH 712, d'une contenance de 798 m<sup>2</sup>. L'acte de vente a été signé en l'Etude de Maître Roger WELMANT, Notaire à Saint-André, les 12 et 19 décembre 1983.

Aux termes d'un acte en dates des 5 et 15 juin 1987, la parcelle AH 712 a fait l'objet d'une division en 3 parcelles aujourd'hui cadastrées :

- AH 814                      20 m<sup>2</sup>
- AH 815                      85 m<sup>2</sup>
- AH 818                      693 m<sup>2</sup>

D'une contenance totale              798 m<sup>2</sup>

La division de la parcelle AH 712 avait pour objectif d'aboutir à un échange Commune / Epoux DUFOUR. La transaction n'a pas fait l'objet de la signature d'un acte notarié. Les parcelles nouvellement cadastrées AH 1960 et AH 1962 font toujours partie du Domaine Public Communal.

En vue de mettre le cadastre en conformité avec les limites des terrains appartenant respectivement à la Commune de BRAS-PANON, d'une part et Monsieur Daniel DUFOUR et Madame Marie Anésie BOMEL (usufruitiers) et Monsieur David DUFOUR (nu-propriétaire), d'autre part, il a été procédé à la division des parcelles suivantes :

Division de la parcelle cadastrée section AH numéro 817 pour 00ha 10a 98ca en deux (2) parcelles cadastrées, savoir :

- Section AH Numéro 1960 pour 00ha 00a 55 m<sup>2</sup>
- Section AH Numéro 1961 pour 00ha 10a 43 m<sup>2</sup>

Division de la parcelle cadastrée section AH numéro 819 pour 00ha 54a 66ca en deux (2) parcelles cadastrées, savoir :

- Section AH Numéro 1962 pour 00ha 00a 22 m<sup>2</sup>
- Section AH Numéro 1963 pour 00ha 54a 44 m<sup>2</sup>

Cette division résulte d'un document d'arpentage dressé par la SARL TOPEX, géomètre expert à BRAS-PANON, le 25 août 2020 sous le numéro 1335N.

De sorte, il en résulte que :

1/ Les parcelles appartenant réellement à la Commune de BRAS-PANON sont les suivantes :

- AH 1961                      1.044 m<sup>2</sup>
- AH 1963                      5.444 m<sup>2</sup>

D'une contenance totale              6.488 m<sup>2</sup>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-202012  
02-2020-071-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2020  
Date de réception en préfecture : 09/12/2020  
Date de télétransmission : 16/02/2021  
Date de réception préfecture : 16/02/2021

2/ Les parcelles appartenant réellement aux conjoints DUFOR/BOMEL sont les suivantes :

• AH 814	20 m <sup>2</sup>
• AH 818	693 m <sup>2</sup>
• AH 1960	55 m <sup>2</sup>
• AH 1962	22 m <sup>2</sup>
	-----
D'une contenance totale	790 m <sup>2</sup>

Il est nécessaire de procéder à la régularisation de cette occupation qui nécessite dans un premier temps le déclassement des parcelles concernées du Domaine Public Communal.

En date du 12 Novembre 2020, la Commission Aménagement - Urbanisme - Développement Local a émis un avis favorable.

**A la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal :**

- Approuve le déclassement des parcelles AH 1960 et AH 1962, du Domaine Public Communal ;
- Approuve le classement des dites parcelles dans le Domaine Privé Communal ;
- Autorise le Maire à signer les actes y afférents.



Le Maire,

Jeanniek ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-202012  
02-2020-071-DE  
Accusé de réception en préfecture : 09/12/2020  
974-219740024-202012-006-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2021  
Date de réception préfecture : 16/02/2021

# Carte des données cadastrales

## Légende

PCI, Dgrip, 2020\_01, FFS 2019

parcelles

Sections

Communes

Fond

Étiquettes cadastre

Numéros de voie

Tronçons de route (étiquettes)

Parcelles (étiquettes)

Noms de voies

Données cadastre

Objets linéaires

\*flèche de rattachement d'un nun

terrain de sports, petits ruisseaux

parking, terrasse, surplomb

Surfaces

piscine

Murs, fossés, clôtures

? mur non mitoyen

Lieux-dits

Bâti

bâti dur

bâti léger

Subdivisions fiscales

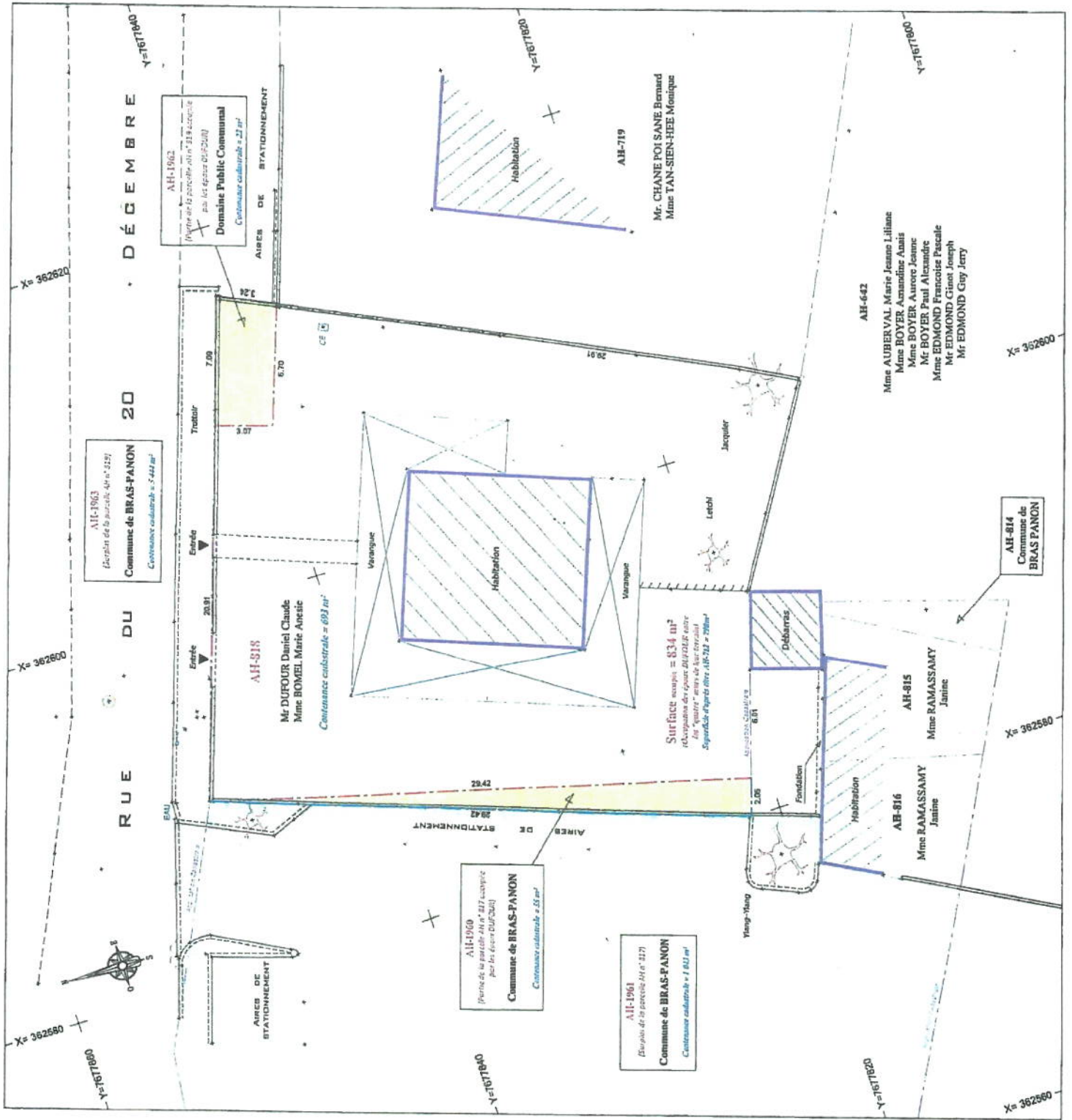
Secteurs

Voies, routes et chemins

Tronçons de route



Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-202012  
02-2020-071-DE  
Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-20210210-2021-006-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2021  
Date de réception préfecture : 16/02/2021



Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-202012  
02-2020-071-DE  
Accusé de réception en préfecture  
974-219740024-202012-000006-DE  
Date de transmission : 09/12/2020  
Date de réception préfecture : 16/02/2021